



**En réduction de 4,04% depuis le début de cette année, il s'établit à 86,95 FCFA/kWh selon l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (Arsel).**

La structure en charge de la régulation du secteur informe par ailleurs que ce montant représente une baisse de l'ordre de 3,69 FCFA/kWh en valeur absolue et de 4,04% en valeur relative. L'Arsel précise que, dans le cas où l'État du Cameroun et le concessionnaire Eneo en conviendraient, la prise en charge du prix du kWh par les pouvoirs publics au profit des consommateurs de l'électricité, viserait un manque à gagner prévisionnel évalué à 28,33 millions de FCFA.

D'habitude l'État du Cameroun consacre une enveloppe de 20 milliards de FCFA annuellement pour la subvention du prix de l'électricité. La baisse du coût du kWh intervient après la loi de finances de 2019 qui a étendu l'exonération de la TVA à une tranche de consommation plus importante. Elle a en effet fait passer de 110 à 220 kWh.